



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	15	25

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 19 octobre 2021

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Mustapha RACHID - Jacqueline RISTICONI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

Absents excusés : Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Patrick EIDELGIUDICELLI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à François GRISANTI) - Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Jérôme CAPPELLARO (a donné procuration à Noël TOMASI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Jacqueline RISTICONI) - François-Marie LUCCHETTI (a donné procuration à Patricia BENIGNI).

Absents : Dominique BENIGNI - Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI.

Délibération : N°88-26-10-21

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Ligue Corse des Échecs" (L.C.E).

L'association dite "Ligue Corse des Échecs" (L.C.E), fondée le 25 avril 1998 sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour but de favoriser, de contrôler et de diriger la pratique du jeu d'échecs sur tout son territoire, composé des départements suivants : Corse du Sud (2A) et Haute-Corse (2B) tel que défini par les services extérieurs du ministère chargé des sports.

La ligue Corse des échecs est affiliée à la Fédération Française des Echecs (F.F.E).

Elle veille au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNSOF).

Les instances dirigeantes de la ligue Corse et les associations sportives ou clubs qui la composent s'engagent à :

- favoriser l'enseignement des Échecs,
- organiser des compétitions locales, régionales, nationales ou internationales,
- organiser des congrès, conférences, stages, manifestations de propagande,
- diffuser de l'information échiquéenne dans la presse, les revues et l'Interne.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20211109-88-26-10-21-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Dans le cadre des activités de cette association, et dans le souci de mener à bien leur projet « Initiation et perfectionnement au jeu d'échecs à l'école », qui se déroulera durant cette nouvelle année scolaire, à l'école Vincentello d'Istria, l'association sollicite les services de la Ville pour l'attribution d'une aide financière de 2 500 €.

Soucieuse de maintenir, et même d'augmenter sensiblement le volume d'intervention pour l'année scolaire 2021/2022, l'octroi de cette subvention a pour but de compenser les différents frais engendrés par la présence de l'association à l'école Vincentello d'Istria (6 classes élémentaires) avec un volume horaire annuel de 160 heures environ.

L'association s'engage aussi pour l'organisation d'un tournoi en fin d'année et à doter l'école en matériel pédagogique approprié.

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 20 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local ;

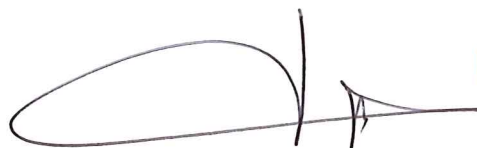
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association "Ligue Corse des Échecs" ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette subvention ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2021 chapitre 65, article 6574 ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20211109-88-26-10-21-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021